

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [5]

Artikel: Berne : un bureau de la condition féminine

Autor: Grandjean, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne : un bureau de la condition féminine

Elles sont 4300 à avoir leur Bureau de la condition féminine. Elles, ce sont les 13 % de femmes qui travaillent dans l'Administration fédérale avec quelque 28 700 collègues masculins.

Mme Ruth Gullo, responsable



Créé en septembre 1980, le Bureau de la condition féminine (BCF) de l'Office du personnel a jusqu'ici travaillé sans bruit dans son coin : « Sur un point précis l'Administration fédérale ne diffère guère des autres entreprises, c'est celui de la peur des hommes face aux poussées féministes violentes, nous dit Mme Ruth Gullo, responsable du BCF. Lors de la création du bureau, j'ai opté pour un travail discret, prudent, qui n'effarouche pas ceux qui auraient pu être contre un tel bureau. Aujourd'hui, c'est différent. Nous avons préparé un programme d'action qui a déjà été approuvé par le Conseiller fédéral Ritschard (l'Office du personnel fait partie du Département des finances) et la Direction de l'Office y est également très favorable. Nous pouvons maintenant nous permettre un peu plus de publicité ! ».

Éliminer les barrières

Etant donné le blocage des effectifs dans l'Administration fédérale, les responsabilités de Mme Gullo au BCF viennent en sus de son travail régulier à l'Office du personnel. Mais cela ne l'empêche pas de concrétiser son idée forte — éliminer les barrières pour les femmes — en un programme d'action nouveau et ambitieux.

Outre les aspects classiques de la promotion féminine (amélioration de l'accès à des postes de cadre, travail à temps partiel même qualifié, etc.) quelques propositions sont encore loin d'être entrées dans les esprits, comme celle du partage des emplois. Celui-ci implique que deux personnes occupent à mi-temps le même poste et si l'on veut bien concevoir aujourd'hui d'avoir deux livreurs, un pour le matin, l'autre pour l'après-midi, il n'en va certes pas de même pour un poste qualifié où le plein temps constitue généralement l'une des conditions de base de l'engagement.

Pour mieux connaître les besoins des femmes de l'Administration fédérale, un questionnaire leur sera envoyé dont les réponses permettront de mieux cadrer les mesures à envisager. « Nombreuses sont celles qui ne connaissent même pas leurs droits, nous dit encore Mme Gullo, et certaines ne connaissent même pas l'existence du BCF ! ».

Concrètement, le BCF n'a pas de pouvoir de médiateur. Mais si une femme estime que sa fonction est mal classée, elle pourra alors se référer au Bureau qui lui expliquera en détail la procédure de reclassification, processus semble-t-il assez compliqué !

On peut penser que c'est peu. Mais dans l'état actuel des choses, un soutien moral est de première nécessité pour les femmes, toujours craintives d'entamer un processus dont elles ne savent pas très bien où il va les mener.

Certes, l'élimination des barrières ne va pas se faire du jour au lendemain, mais la création du Bureau de la condition féminine est déjà un premier pas sur cette voie.

Martine Grandjean

Les principaux points du programme d'action du BCF

- améliorer les possibilités d'accéder à des postes de cadre
- étudier la possibilité du travail à temps partiel, non seulement pour le personnel peu qualifié comme c'est généralement le cas, mais également pour des postes de cadres
- dans le même ordre d'idées, étudier les possibilités de partage des emplois
- améliorer l'accès des femmes à la formation continue
- essayer de répartir plus équitablement les emplois pour les jeunes gens et les jeunes filles qui entrent dans l'Administration fédérale à la fin de leur apprentissage professionnel. Les jeunes filles sont en général cantonnées dans des emplois de dactylographie, alors que les jeunes gens se voient généralement offrir des positions plus intéressantes ou potentiellement plus intéressantes.

C'est vraiment votre banque la

BCF